

Conseil en session ministérielleEXTRACT FROM : C-R(66)68 & 69  
DATE OF DOCUMENT : \_\_\_\_\_  
CONTROL SHEET N° : \_\_\_\_\_  
COPY N° : \_\_\_\_\_  
MEETING HELD : 15-12-1966  
FILE N° : \_\_\_\_\_Extrait du C-R(66)68 (Réunion du 15/12/66 à 10h30)

9. M. HARMEL (Belgique) fait ressortir le relief exceptionnel que revêt cette année l'analyse de l'état de l'Alliance à laquelle le Conseil se livre traditionnellement. La situation présente et les progrès actuellement concevables des relations Est-Ouest seront au centre du débat; il entend souligner les efforts convergents accomplis par les représentants permanents, les experts nationaux et les membres des gouvernements depuis la réunion de Bruxelles dans la voie d'une détente avec le monde communiste européen.

10. Cette session est encore importante parce qu'elle a déjà abouti au sein du Comité des plans de défense à des conclusions communes à propos de la consultation nucléaire et l'étape franchie par l'adoption des recommandations du Comité McNamara semble vraiment essentielle.

11. Un troisième domaine où des décisions sont attendues est celui des ajustements nécessaires à la suite du retrait français de l'organisation militaire en temps de paix. La Belgique entend apporter une contribution positive pour maintenir la cohésion de l'Alliance.

12. Mais le Conseil ne peut se limiter à ces sujets: les rédacteurs du Traité de l'Atlantique Nord lui ont dicté une autre tâche lorsque, tout en convenant que la durée en serait indéterminée, ils ont ménagé des étapes de réflexion; celle du dixième anniversaire permettait la révision du Traité, celle du vingtième ouvre la faculté de quitter l'Alliance. Les signataires du Pacte Atlantique désiraient que les pays membres puissent apprécier ensemble le chemin parcouru et en tirer des conclusions semblables, sinon communes, permettant d'élaborer des objectifs communs pour l'avenir. L'Organisation avait fait, avant l'échéance de 1959, une étude approfondie de la situation. Le Gouvernement belge estime qu'elle devrait à nouveau et avant 1969, procéder au même examen minutieux. Plusieurs gouvernements ont déjà fait des suggestions en ce sens et le projet de résolution qu'il entend présenter est directement inspiré des idées que le Canada avait soumises il y a deux ans.

13. L'Alliance a contenu avec succès l'expansion communiste et a maintenu le statu quo dans une zone géographique déterminée. Dans l'équilibre ainsi atteint et l'évolution vers la coexistence pacifique qui en résulte, il ne fait désormais aucun doute qu'une analyse nouvelle des relations avec l'Est soit possible ni que l'on

puisse entrevoir un règlement des problèmes liés à la sécurité européenne et la fin de la division de l'Allemagne. D'autres changements sont à noter: l'évolution interne du monde communiste, le sous-développement du tiers monde qui est au premier plan des préoccupations, la tension apparue en Asie et les inquiétudes que suscitent la politique chinoise d'isolement ainsi que les progrès technologiques et la possibilité pour un nombre croissant d'Etats de fabriquer des engins nucléaires. Enfin, malgré des crises de croissance, l'unité européenne est en marche et a franchi des étapes économiques décisives.

14. Plutôt que d'apporter à ces questions des réponses isolées ou de les étudier d'une manière pragmatiques au sein de l'Alliance au fur et à mesure qu'elles se posent il paraît préférable de procéder dès maintenant en commun à une analyse des événements majeurs des vingt dernières années afin d'en déterminer l'influence sur les objectifs et les méthodes de l'Alliance et d'examiner à cette occasion s'il y a lieu de perfectionner le dialogue atlantique. Il suggère de confier cette mission au Secrétaire Général et aux Représentants permanents qui recevraient le concours des gouvernements et pourraient éventuellement constituer des groupes de travail particuliers. Un premier rapport serait examiné à la session ministérielle du printemps 1967 et le Conseil ministériel de décembre 1967 tirerait les conclusions de cette enquête.

15. Après mûre réflexion et nombre de contacts, la Belgique a donc formulé un avant-projet de résolution dont la mise au point pourrait être confiée à un Comité de rédaction. Un certain équilibre des forces assurant une sécurité relative laisse la marge de manoeuvre indispensable à la recherche d'approches nouvelles dans le cadre de l'Alliance; d'autre part il serait peu concevable que les pays membres attendent l'étape prévue par l'article 13 du Pacte sans avoir mené ensemble l'étude que les événements imposent; ils doivent démontrer que l'Alliance regarde vers l'avenir, créant ainsi un effet psychologique favorable. Sans doute faut-il faire apparaître notre solidarité avec prudence, mais aussi avec détermination; M. Harmel espère que sa suggestion présente cette double caractéristique.

16. Le PRESIDENT remercie le Représentant de la Belgique de sa proposition qui a le mérite de créer un point de concentration du plus haut intérêt pour la discussion qui va s'engager. Il suggère de confier le soin d'examiner le projet de résolution au groupe déjà chargé de rédiger le communiqué.

17. M. MARTIN (Canada), rappelant les événements qui se sont déroulés au sein de l'Alliance l'année précédente, considère comme un signe de la vigueur de l'OTAN le fait que les changements nécessaires s'effectuent avec un minimum de difficultés, il croit même pouvoir ajouter que sa force de dissuasion a été

La proposition de Mr HARMEL fut ensuite suivie par beaucoup de Ministres, en particulier dans les paragraphes suivants:

(a) 26, 28, 40, 48, 55 du C-R(66)68

et,

(b) 10, 13, 16, 20, 24, 32, 42 du C-R(66)69

A la fin du C-R(66)69 (Réunion tenue le 15 décembre à 15h30), le  
PRESIDENT résume la discussion et dans le parag. 62.....

62. Il croit que la proposition belge qui fait actuellement l'objet d'un examen de la part d'un Groupe spécial sera étudiée par les ministres à leur réunion du lendemain, en temps opportun, et en fonction du déroulement de leurs travaux. Le Ministre des Affaires Etrangères de la France a dans la dernière partie de sa déclaration abordé avant l'heure le problème de la coopération technologique qui figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Il s'agit d'une proposition importante qui recevra demain l'attention qu'elle mérite. Il croit savoir que le Ministre des Affaires Etrangères prononcera une déclaration à ce sujet et que certaines conclusions devront être dégagées. Pour le moment, le Conseil doit se borner à enregistrer l'acceptation générale de la suggestion italienne par la France.